

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-001642

16/07/2023

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1506

Société : Royal Air MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHRIF HOU L DRISSIA

Date de naissance :

12/09/1953

Adresse :

68, rue Aboumarouane Abdekkar
APT 32 Résidence Dounia CASABLANCA HOP

Tél. 0661316906

Total des frais engagés : 502,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Afai Refass Hadni
Oto-Rhino - Laryngologue
Al Mira Center Angle Bd. Anoual
et Bd. Abdelloumen 2ème Etage N° 23
Casablanca - Tél. 05 22 21 186

Cachet du médecin :

Date de consultation :

16 JUIL 2023

Nom et prénom du malade :

chrifoul drissia

Age : 69

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oeil

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 06/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
6 JUL 2023	C		3000	Dr. Afaf Rekass 140 Dr. Afaf Rekass 140 Al Miraj Center Amman 8th Floor Dr. Abdelloumen 2nd Elzeta N° 23 Balanca - Tel. 05 22 88 10 00
06 JUL 2023	C 23			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE AL ALJ Md. Abdellah Bd. Abderrahmane Casab 92000</i>	<u>06</u> <u>07</u> <u>23</u>	<u>296.10</u>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

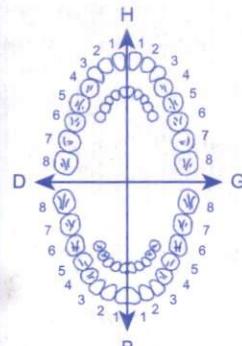
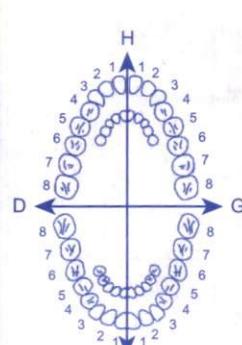
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient													
				Coefficient des travaux												
				Montants des soins												
				Début d'exécution												
				Fin d'exécution												
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table border="1" data-bbox="1599 905 1843 1065"> <tr> <td>H</td><td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr> <td>D</td><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>G</td><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>B</td><td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	G	00000000	00000000	B	35533411	11433553	Coefficient des travaux
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
G	00000000	00000000														
B	35533411	11433553														
				Montants des soins												
				Date du devis												
				Date de l'exécution												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

IPP®

Ompreazole 20 mg

Boîte de 14 gélules

PPV : 53,00 DH



6 118000 190547

NO - DOL FEN 400MG
CP PELL 830

LOT : 22E009
PER.09.2025

P.P.V : 300DH00

6 118000 061878

30,00

RISONEL®

0,050/

N° du Lot

Date Per.

P.P.V: 119,10 DH

119,10

Dr Afaf REFASS - HADNI
Oto Rhino Laryngologie
Médecin Spécialiste en maladies & chirurgies
de l'oreille, du nez, de la gorge
de la face et du cou



د. عفاف الرفاص - حدني
طبيبة اختصاصية في أمراض وجراحة
الأذن. الأنف. الحنجرة. الوجه والعنق

Casablanca le :

06 juillet 2023

Mme CHRHOUL Drissia

94.00

STERIMAR GM



صيدلانية الحسن
PHARMACIE AL.
ALJ Md Abdelilah
270, Bd Abdelmoumen Casablanca
Tél 022 86 06

LAVAGE DU NEZ 3 FOIS PAR JOUR

10.10

RISONEL SPRAY NASAL



2 PULVERISATIONS / NARINE / JOUR LE SOIR pendant 1 MOIS

30.00

NODOLFEN CP 400MG



1 COMPRIME 2 FOIS PAR JOUR SI DOULEUR pendant 5 JOURS

53.00

IPP 20 MG 14 GELULES



1 GELULE PAR JOUR PENDANT 14 JOURS

206.10

PHARMACIE AL.
ALJ Md Abdelilah
270, Bd Abdelmoumen Casablanca
Tél 022 86 06 51

Dr. Afaf Refass Hadni
Oto-Rhino Laryngology
Al Miaraj Centre Angle Bd Anoual et Bd Abdelmoumen
Casablanca, Tel 05 22 86 41 86

مجمع المعراج : ملتقى شارع أنوال وشارع عبد المؤمن الطابق الثاني الرقم 23. البيضاء
محطة طرامواي عبد المؤمن (الخط الأول) أو أنوال (الخط الثاني) .

Al Miaraj Centre: Angle Bd. Anoual et Abdelmoumen, 2eme Etage, N° 23 - Casablanca
Station tramway Abdelmoumen (la ligne 1) ou Anoual (la ligne 2)
0608 51 76 28 05 22 86 41 86 refassor@gmail.com www.orlcasablanca.com